



Création d'un élevage canin ?

Par **déborah**, le **22/07/2009** à **09:35**

Bonjour, rnje me presente déborah du 06, je reve de créer mon élevage canin j'ai obtenue mon C.E.T.A.C l'année derniere et en septembre je vais suivre une formaton de technitient agricole specialité élevage canin. Je voudrai savoir et connaitre en details les formalité a effectuer pour la création d'un élevage canin est ce possible ?

Par **suyenbop**, le **24/07/2009** à **20:48**

en termes de Droit , 1 élevage canin est 1 installation classée; rn1 installation classée ne peut etre érigée que dans des zones prévues à cet effet.rn il convient également de monter 1 dossier "installation classée" c'est 1 procédure assez lourde ; renseignez vous en Préfecture.rnvoir aussi notre BLOG
:rn<http://www.legavox.fr/blog/suyenbop/modules/presentation.php>